



Séance du 5 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Lydia ZIADE, Natacha BENALI, Valérie RUBEAUX

Pouvoirs :

P. POUDEVIGNE à D. ANCEY

JM. POUWELS à Y. CAIRON

Absente : Brigitte NEF

Date de convocation : 27 avril 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 16

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DEL 29-2022 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs – création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1er juin 2022, un emploi non permanent sur le grade d'agent de maîtrise dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Il propose de le rémunérer au grade d'agent de maîtrise, entre le 1er et le 5ème échelon selon la qualification et l'expérience du candidat.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220505-292022-DE



DEL 29-2022

Le Conseil municipal, après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'agent de maîtrise pour 12 mois
- **DECIDE** que la rémunération sera fixée entre le 1er et le 5ème échelon suivant l'expérience et la qualification de la personne recrutée
- **D'INSCRIRE** cette dépense au chapitre 12
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à son recrutement

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DEL 2022-01